ART. 16 BIS N° 8

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - (N° 63)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **AMENDEMENT**

N º 8

présenté par Mme de La Raudière

-----

#### **ARTICLE 16 BIS**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination par rapport à aux amendements déposés à l'article 3 et à l'article 12.

Le principe de la sanction proposée dans l'article 12 est contraire à la liberté d'entreprendre des opérateurs privés. (droit européen).